Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1812

27.6.2024

DÉCISION (UE) 2024/1812 DU CONSEIL

du 21 juin 2024

modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Národná banka Slovenska, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le protocole nº 4 sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 27.1,

vu la recommandation de la Banque centrale européenne du 18 avril 2024 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Národná banka Slovenska (BCE/2024/14) ([1]),

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro doivent être vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Národná banka Slovenska, Deloitte Audit s.r.o., expirera à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2023. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2024.

(3) La Národná banka Slovenska a sélectionné Grant Thornton Audit, s.r.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2024 à 2027.

(4) Le conseil des gouverneurs de la BCE a recommandé de désigner Grant Thornton Audit, s.r.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Národná banka Slovenska pour les exercices 2024 à 2027, avec la possibilité de proroger le mandat pour les exercices 2028 à 2030.

(5) Eu égard à la recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE, il convient de modifier la décision 1999/70/CE du Conseil ([2]) en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 1[er] de la décision 1999/70/CE, le paragraphe 16 est remplacé par le texte suivant:

«16. Grant Thornton Audit, s.r.o. est agréé en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Národná banka Slovenska pour les exercices 2024 à 2027.».

Article 2

La présente décision prend effet le jour de sa notification.

Article 3

La Banque centrale européenne est destinataire de la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2024.

Par le Conseil

Le président

V. VAN PETEGHEM

([1]) JO C, C/2024/3031, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3031/oj.

([2]) Décision 1999/70/CE du Conseil du 25 janvier 1999 concernant les commissaires aux comptes extérieurs des Banques centrales nationales (JO L 22 du 29.1.1999, p. 69).